Nations Unies S/PV.3899



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3899e séance
Lundi 29 juin 1998, à 18 h 25
New York

Président :	M. Gama	(Portugal)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Amorim
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	Mme Incera
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Moungara-Moussotsi
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Dahlgren

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (S/1998/524)

98-85541 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 18 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (S/1998/524)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola et du Mali des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Ag Oumar (Mali) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à Madame la Vice-Secrétaire générale.

La Vice-Secrétaire générale (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes réunis ce soir pour pleurer la perte de collègues irremplaçables. M. Alioune Blondin Beye et sept membres de son équipe ont payé le prix le plus élevé qu'il soit pour la paix en Angola. Nous sommes ici pour nous souvenir d'eux tous : M. Beye, Koffi Adjoyi, Beadengar Dessande, Amadou Moctar Gueye, Ibikunle Williams, Alvaro Costa, Jason Hunter et Andrew McCurrach. Mais nous sommes ici également pour prier pour que leur mission de paix n'ait pas été vaine.

Chaleureux, tenace, plein d'énergie, plein d'enthousiasme, M. Beye était un homme totalement dévoué à sa Mission en Angola, une Mission dont il avait pris soin depuis sa création il y a cinq ans.

Il a littéralement donné à cette Mission toutes les heures que Dieu lui a accordées. Il téléphonait régulièrement au Siège à 2 heures du matin. Il aurait passé sept heures à négocier avec une partie. Si, comme cela s'est passé plus d'une fois, une des parties décidait de sortir d'une impasse des négociations en présentant un nouveau document à 23 h 30 un samedi soir, M. Beye n'attendait pas le lendemain matin. Tout le monde se mettait de suite au travail.

Il y en aura toujours qui diront que la Mission n'a pas accompli suffisamment de progrès, que le Protocole de Lusaka aurait déjà dû être pleinement en application. À ceux-là, M. Beye rappelait simplement l'alternative : que lorsque le processus a commencé, la guerre en Angola coûtait plus de 1 000 vies par jour.

C'est par la plus cruelle ironie du destin que la mort a emporté M. Beye alors qu'il venait de se remettre entièrement d'une longue intervention chirurgicale au coeur; alors qu'il se réjouissait de prendre des vacances bien méritées cet été; alors qu'il envisageait le moment où il pourrait jeter un regard rétrospectif sur son travail et le considérer à juste titre comme un devoir accompli.

Son héritage et son nom resteront vivants en Angola. Récemment, il a utilisé les fonds d'un prix qui lui a été remis par l'Allemagne pour équiper une école dans la province de Malange. L'école porte aujourd'hui son nom.

Ceux qui l'ont bien connu se souviendront de sa phrase favorite quand tout allait bien, son label, en quelque sorte : «On va boucler».

Que cet optimisme soit son legs. Personne ne peut remplacer M. Beye, mais son travail peut et doit être poursuivi. Rien ne pourrait mieux conclure sa vie que l'aboutissement opportun du Protocole de Lusaka, la réalisation de son rêve d'un Angola réconcilié. La souffrance a assez duré, les espoirs ont trop souvent été anéantis. Aujourd'hui, j'espère que les parties en Angola s'associeront à nous dans la plus grande prière de l'humanité, celle qui demande non pas la victoire, mais la paix.

Expression de sympathie à la suite du décès du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola et de ses collègues de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil expriment leurs très profondes condoléances à la famille de M. Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola, et aux familles des collègues et de l'équipage qui l'accompagnaient : M. Koffi Adjoyi, M. Beadengar Dessande, M. Moctar

Gueye, M. Ibikunle Williams, le capitaine Alvaro Costa, M. Jason Hunter et M. Andrew McCurrach.

Les membres du Conseil adressent également leurs très sincères condoléances aux gouvernements concernés, à savoir les Gouvernements du Mali, du Togo, du Tchad, du Sénégal, du Nigéria, du Portugal et de l'Afrique du Sud.

Au cours des dernières années, le Conseil s'est inspiré des sages conseils de M. Beye pour orienter le processus de paix en Angola. M. Beye s'est entièrement consacré à la cause de la paix et a préservé son optimisme, même dans les circonstances les plus difficiles. Le Conseil exprime l'espoir que les efforts de cet éminent fils de l'Afrique n'auront pas été vains et que la vision qu'il avait d'un Angola pacifique et prospère triomphera bientôt.

Je demande aux membres de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire de ceux qui ont si tragiquement perdu la vie ce 26 juin 1998.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Angola.

M. Van Dunem «Mbinda» (Angola) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Gouvernement de la République d'Angola et en mon nom personnel, je voudrais exprimer notre très profonde tristesse à l'occasion du décès inopiné du défenseur africain des justes causes, M. Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le processus de paix en Angola.

La mort de M. Beye a eu lieu dans des circonstances extrêmement tristes et coïncide avec une phase cruciale du processus de paix. Sans nul doute, c'est là une perte irréparable. Le dévouement à la lutte pour la paix en Angola dont il a fait preuve, à nouveau au cours de sa mission dans un certain nombre de pays africains en quête d'un appui à la conclusion effective du Protocole de Lusaka, témoigne de son humanisme et de son sens du sacrifice sans précédent dans l'histoire de la diplomatie africaine.

Au cours des cinq années où il a été responsable du processus de paix en Angola, M. Alioune Blondin Beye était un ami dévoué de l'Angola et des Angolais. C'est pourquoi nous disons que sa perte est une perte non seulement pour le processus de paix en Angola mais également pour l'Afrique et l'humanité tout entière. Son sacrifice, son humanisme et son dévouement total aux moments les plus difficiles — comme en ce moment du processus de paix en Angola — resteront présents dans la mémoire du peuple angolais auquel, en ce moment de chagrin, nous rendons, au nom de mon gouvernement, un profond hommage. À la famille endeuillée, au Gouvernement ami du Mali et au système des Nations Unies, la Mission de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies transmet, au nom du Gouvernement angolais, les condoléances les plus sincères qui s'adressent également aux autres membres de la délégation au sein de laquelle M. Beye a perdu la vie.

Que son âme repose en paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Mali a demandé la parole. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ag Oumar (Mali) : Je voudrais, au nom du Gouvernement malien, remercier les membres du Conseil de sécurité, le Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies pour cette minute de silence que l'on vient d'observer à la mémoire d'un homme qui, d'abord, constitue la fierté du peuple malien aujourd'hui et qui est mort en service commandé.

Avec cette émotion, je ne pourrais vous dire combien le Mali tout entier ressent cette perte. L'Afrique et le monde entier ressentiront la perte de M. Beye. La Vice-Secrétaire générale disait que certains disaient que la mission n'est pas achevée. Je voudrais dire tout simplement qu'avec l'optimisme de M. Beye, le Mali souhaiterait que son oeuvre puisse s'accomplir avec la volonté de tout le monde, qu'il est parti avec optimisme et que les héritiers reprennent cet optimisme qu'il a toujours su garder en lui-même.

Je voudrais remercier le Représentant permanent de l'Angola des condoléances qu'il vient de nous présenter, et je voudrais lui dire qu'on se présente mutuellement ces condoléances parce que M. Beye a su faire de l'Angola sa deuxième maison. Et comme vous l'avez si bien dit, M. Beye n'avait pas de lieu de travail; tous les lieux où il se trouvait étaient ses lieux de travail — au lit, dans la voiture et même au cours de déjeuners.

Le Gouvernement malien souhaiterait, en mon nom, que l'oeuvre de M. Beye puisse s'accomplir un jour pour la paix. C'est le plus grand service que les Nations Unies pourraient rendre à M. Beye pour sa mémoire.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies en Angola, document S/1998/524.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/577, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1180 (1998).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 40.